

Année universitaire 2023/2024

Université A. Mira de Bejaia

Faculté de Technologie – Département de Technologie

Feuille de route S2 (LMD)

N°	Semaine	Interrogation 1	Interrogation 2
01	11/02/2024 au 15/02/2024		
02	18/02/2024 au 22/02/2024		
03	25/02/2024 au 29/02/2024		
04	03/03/2024 au 07/03/2024		
05	10/03/2024 au 14/03/2024		
06	17/03/2024 au 21/03/2024	Physique 2 – Informatique 2	
07	24/03/2024 au 28/03/2024	Vacances du printemps	Vacances du printemps
08	31/03/2024 au 04/04/2024	Vacances du printemps	Vacances du printemps
09	07/04/2024 au 11/04/2024		
10	14/04/2024 au 18/04/2024	Chimie 2 – Mathématique 2	
11	21/04/2024 au 25/04/2024		
12	28/04/2024 au 01/05/2024		Physique 2 – Informatique 2
13	05/05/2024 au 09/05/2024		Chimie 2 – Mathématique 2
14	12/05/2024 au 16/05/2024		
15	19/05/2024 au 23/05/2024		

Feuille de route S2 (ING)

N°	Semaine	Interrogation 1	Interrogation 2
01	11/02/2024 au 15/02/2024		
02	18/02/2024 au 22/02/2024		
03	25/02/2024 au 29/02/2024		
04	03/03/2024 au 07/03/2024		
05	10/03/2024 au 14/03/2024		
06	17/03/2024 au 21/03/2024	Physique 2 – Anglais 2 – Algèbre 1	
07	24/03/2024 au 28/03/2024	Vacances du printemps	Vacances du printemps
08	31/03/2024 au 04/04/2024	Vacances du printemps	Vacances du printemps
09	07/04/2024 au 11/04/2024		
10	14/04/2024 au 18/04/2024	Analyse 2 – Chimie 2 - Programmation	
11	21/04/2024 au 25/04/2024		
12	28/04/2024 au 01/05/2024		Physique 2 – Anglais 2 – Algèbre 1
13	05/05/2024 au 09/05/2024		Analyse 2 – Chimie 2 - Programmation
14	12/05/2024 au 16/05/2024		
15	19/05/2024 au 23/05/2024		

Début des Cours : dimanche 11/02/2024

Début des TP (TP préliminaire) : 11/02/2024

Début des TD : dimanche 18/02/2024

Jours fériés :

Aïd Elfitr : mercredi 10/04/2024 et jeudi 11/04/2024

Fête du travail : mercredi 01/05/2024

Aïd Eladha : dimanche 16/06/2024 et lundi 17/06/2024

Recommandations :

1. La durée de l'interrogation écrite ne doit pas dépasser 30 minutes et portera sur les séries de TD déjà abordées. Il est recommandé d'organiser cette interrogation à la fin de la séance.
2. Chaque interrogation sera notée sur 07.50 points. La note d'assiduité sera notée sur 05 points, répartis comme suit : 02 points pour la présence et 03 points pour la préparation et la participation.
3. Les enseignants sont encouragés à publier le corrigé avec le barème sur leurs espaces de cours dans la plateforme E-learning, et éventuellement à partager les notes obtenues par les étudiants. Cependant, il est impératif de remettre les copies aux étudiants pour consultation.
4. La présence des étudiants aux interrogations écrites est obligatoire. Toute absence non justifiée sera sanctionnée par une note zéro. De même, toute absence collective sera sanctionnée par une note zéro.
5. Si un étudiant justifie ses absences aux interrogations écrites, il aura droit à une seule interrogation de récupération.